



Aujourd'hui et le 19 mars prochain : *donner un autre avenir à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche*

Des domaines au cœur d'enjeux multiples

Nous constatons qu'en l'état, l'Enseignement Supérieur et la Recherche publics sont le lieu où se produisent les qualifications supérieures, indispensables à l'essor économique et au progrès social. Ils sont aussi le lieu où se tissent les synergies, les liens entre disciplines, où s'organisent les mixités, les coopérations propres à favoriser, à leur tour, de nouvelles avancées des connaissances et de meilleurs transferts de technologies.

Enseignement Supérieur et Recherche publics constituent également des vecteurs de la reproduction des rapports sociaux et des enjeux de premier plan pour les politiques nationales et la construction européenne.

C'est pourquoi, depuis les années 2000, les gouvernements ont cherché à piloter plus étroitement la Recherche qui doit, selon l'ancien Ministre Claude Allègre « faire de l'argent ». Elle doit être « utile » à court terme, permettre aux entreprises d'être plus compétitives et produire de nouveaux brevets alors que dans le même temps, les grands groupes abandonnaient leur propre recherche, fermaient des laboratoires et profitaient des effets d'aubaine des aides gouvernementales. C'est pourquoi ces dernières années les réformes se sont empilées, Pacte pour la Recherche et ses corollaires Agence Nationale de la Recherche (ANR), Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES), mais aussi plus récemment, loi Libertés et Responsabilités des Universités (LRU) et son principe d'autonomie qui s'accompagne également du démantèlement des grands organismes publics de recherche.

La Ferc-Cgt refuse cette instrumentalisation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche au seul profit du capital industriel et financier.

Loi Libertés et Responsabilités des Universités : ATTENTION DANGER !

Universités autonomes, concurrentielles, financées à terme par le privé, gouvernées comme des entreprises et libres de décider elles-mêmes du recrutement de leurs personnels...

L'autonomie administrative et financière, l'assujettissement des choix de filières aux contraintes des économies régionales menacent directement la cohérence du système, l'unicité et la pérennité du service public.

- Car la concurrence entre établissements prétendant à l'excellence et la décentralisation vont accélérer la marchandisation des connaissances et les inégalités régionales, en fonction des capacités contributives de chacune ou de leurs partenaires.
- Car les partenariats entre les grandes écoles, les universités, les EPST via les laboratoires mixtes qui interviennent essentiellement comme sous-traitants au service des politiques industrielles, c'est-à-dire sans participer à la définition du projet de recherche, vont concentrer compétences et moyens sur quelques territoires.
- Dès lors, qui garantira aux étudiants et usagers un droit d'accès égal aux formations et des diplômes de même valeur, quelle que soit l'université, ou son implantation géographique ?

- Dès lors comment assurer la reconnaissance des diplômes nationaux dans les conventions collectives ou les statuts alors que ce n'est déjà pas toujours le cas aujourd'hui ?

La liberté du recrutement des personnels favorise la casse du statut des fonctionnaires.

- Le Président d'université, tel un potentat local, peut déjà gérer ses personnels comme bon lui semble – en fonction des contraintes imposées par le budget global et le plafond d'emploi - dans les vingt universités ayant adhéré à l'autonomie, avec les outils que lui prévoit la loi : recrutements de contractuels, fixation et modulation des primes au mérite, définition des services, attribution des prestations sociales, etc.
- Ce présidentialisme s'appuie sur des Conseils d'Université très resserrés, où la prime à la majorité réduit à néant le principe de collégialité, dans lesquels la représentation des personnels BIATOS et des étudiants est considérablement réduite, au profit des représentants du monde économique.

La diminution des ressources des, universités mais aussi grands organismes de recherche condamne à terme l'avenir des établissements.

- L'adoption du « Pacte de la Recherche » en 2006 a porté un premier coup aux organismes de recherche par la création de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) qui finance les programmes de recherche sur des priorités définies par le gouvernement
- L'explosion des crédits d'impôts (réduction d'impôt sur les bénéfices des sociétés en fonction de leurs dépenses interne de recherche développement) ne compense pas la diminution des crédits récurrents. D'ailleurs, pour l'heure, aucune université n'a revendiqué la propriété de son bâti.

De la loi LRU à la casse des organismes de recherche, à moins que ce ne soit l'inverse ?

Après avoir défini le cadre de sa politique universitaire et de recherche - réduction des crédits récurrents depuis 2005 pour les laboratoires, création de l'ANR (projets scientifiques), de l'AERES (évaluation) – et imposé sa loi sur les Libertés et Responsabilités des Universités, les conditions sont réunies pour que le gouvernement s'attaque frontalement aux organismes publics de recherche.

- Ainsi, après avoir imposé à la va vite le découpage de l'INSERM en 8 instituts thématiques en mars dernier, il s'efforce de découper le CNRS en instituts autonomes qui ne manqueront pas de s'adonner à une compétition sévère, et impose le retrait de ces organismes de 30 % des Unités Mixtes de Recherche.
- Quant à l'INRA, il devrait être intégré dans un consortium (établissement public de coopération scientifique) réunissant à minima l'INRA donc, mais aussi le CIRAD (dont les personnels, sous statut privé, dépendent des revenus de leur organisme), les campus agronomiques de Rennes et de Montpellier.
- Les instituts autonomes de même que le consortium, s'ils devaient être réalisés, entraîneraient des suppressions de laboratoires, de secteurs de recherches, voire de disciplines, des programmes de recherches surdéterminés par le marché ... c'est-à-dire en langage commun des suppressions de postes

Cette politique ne conduit pas seulement à une remise en cause des missions et des statuts de ces établissements et de leurs personnels. Elle menace directement l'avenir d'une recherche répondant aux besoins du pays, indépendante des lobbies financiers et politiques.

Des personnels durement attaqués

Bien que priorité déclarée de Sarkozy, l'enseignement supérieur et la recherche, pour lesquels des efforts devaient être engagés sur cinq ans n'échappent pas à la vague libérale.

Et ce sont, une fois encore, les salariés qui paieront ces efforts puisque 900 suppressions d'emplois sont programmées en 2009, puisque l'individualisation de la rémunération au mérite est instaurée. L'obstination du gouvernement à maintenir une politique de casse de l'emploi public alors que des centaines de milliers de suppressions d'emplois dans le privé sont annoncés est tout simplement inadmissible.

Cette politique s'est traduite par la disparition programmée des emplois de catégorie C et l'externalisation de nombreuses missions d'exécution.

La réforme de la catégorie B accompagnée de la dévaluation du statut, de la non reconnaissance des missions ce qui aboutit à une refonte des grilles de salaires qui tirent ceux-ci vers le bas.

Le contrat doctoral - choisis par le président d'université les docteurs sont redevables d'un tiers temps de tâches définies par celui-ci - faux statut pour doctorant jetable à l'année.

Le projet de décret modifiant le statut d'enseignant chercheur qui instrumentalise les notions « d'excellence » et « d'évaluation » pour individualiser les carrières et les parcours professionnels, tout en dissociant l'enseignement de la recherche.

La masterisation de la formation des « maîtres » qui rallonge les études et supprime l'année de stage rémunérée. Au bout du compte, les reçus seront titulaires, les recalés constitueront le vivier de formateurs non titulaires payés au rabais.

Cette politique de suppression d'emplois de fonctionnaires, de recours quasi systématique à la contractualisation, de réforme statutaire, a des conséquences concrètes sur tous les personnels administratifs, techniques, de bibliothèques, enseignants et enseignants chercheurs, elle institutionnalise à terme la précarité des personnels.

C'est cette même politique, déclinaison de la Révision Générale des Politiques Publiques, qui est mise en œuvre de l'administration centrale à l'école maternelle, sans oublier l'université et la recherche bien entendu. C'est l'ensemble des strates des ministères de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui sont concernées.

Elle se traduit déjà par le démantèlement de la direction des études et de la prospective publique (DEPP) parallèlement à la réorganisation en cours de la Direction générale de l'enseignement supérieur. La mise en concurrence des universités suppose, en effet, une répartition inégalitaire des budgets, la levée ciblée de capitaux privés (notamment à travers le partenariat public / privé) et, à terme, le transfert de la définition des diplômes aux établissements : « pour conduire cette politique contraire aux principes du service public, l'administration centrale, effectivement, n'est pas fiable ». Ses compétences devraient être transférées dans un « pôle de contractualisation », qui présente les caractéristiques d'une agence.

Elle se traduit aussi par l'affirmation de la mutualisation des fonctions support des universités, probablement avec celles de la gestion des unités mixtes de recherche ainsi que l'uniformisation des logiciels de gestion qui vont conduire à des regroupements et à des suppressions d'emplois. Ainsi, le ministère procède déjà à la fusion des Branches d'Activité Professionnelles (BAP) des personnels administratifs des organismes publics de Recherche (EPST) et des universités.

Elle se traduit enfin par la réorganisation du premier degré dans l'enseignement scolaire - nouvelle organisation du temps scolaire (soutien, nouveaux programmes), stages de remise à niveau en CM1 et CM2-.

Dès lors, la Ferc-Cgt, ses organisations, agissent pour renforcer le mouvement actuel et favoriser la convergence des luttes dans ses champs d'intervention. Elles considèrent qu'il est indispensable d'élargir les revendications portées par le mouvement. Toutes les catégories de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, mais aussi de l'enseignement scolaire doivent s'y retrouver pour amplifier le mouvement.

La Ferc-Cgt appelle à inscrire l'ensemble de ces mobilisations, de ces manifestations (5, 11 et 12 mars...) dans la construction et la réussite de la journée de grève interprofessionnelle du 19 mars prochain.

La Ferc-Cgt revendique :

- L'abrogation de la LRU et du Pacte de la Recherche
- L'Arrêt du démantèlement des EPST
- La suppression des Agences gouvernementales AERES et ANR. Les Organismes doivent récupérer l'évaluation de leurs laboratoires. Les crédits de l'ANR doivent être reversés aux Organismes et aux Universités.
- La restitution des postes supprimés en 2009 dans les organismes de recherche et les universités
- La résorption des emplois de non titulaires par un plan d'intégration en utilisant notamment les crédits de l'ANR qui servent à payer des CDD
- La mise en place d'un plan pluriannuel de création de postes de titulaires (5000/an) pour les diverses catégories pour répondre à la fois aux besoins de l'enseignement supérieur et de la recherche

- L'arrêt des rémunérations à la tête du client au profit de traitements indiciaires permettant de vivre dignement et reconnaissant les qualifications pour toutes les catégories
- Le retrait des décrets sur le statut des enseignants-chercheurs,
- A tout le moins, un moratoire d'une année s'agissant de la masterisation des concours, la remise à plat du recrutement et de la formation des maîtres
- Le retrait du contrat doctoral.

La force des mobilisations des personnels ont porté un coup de frein aux réformes tant à l'Education Nationale – report de la réforme des lycées - que dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche – réécriture du décret sur les enseignants chercheurs, abandon des suppressions d'emplois dans les universités en 2010 et 2011.

Aujourd'hui, le gouvernement doit entendre les revendications des personnels et ouvrir des négociations sur l'ensemble du contentieux revendicatif.

Bulletin de syndicalisation ou de contact



NOM.....Prénom.....
Adresse personnelle
Commune.....Code postal
e-mailTél
Etablissement
Commune..... Code postal.....

A retourner à Ferc-Cgt, case 544, 93515 Montreuil cedex Tel : 01 48 18 82 44
Fax : 01 4988 07 43 - e-mail : ferc@cgt.fr - internet : www.ferc.cgt.fr

Montreuil, le 4 mars 2009